

CALAME

DITION FRANÇAISE - TREIZIÈME ANNÉE - NUMÉRO 512 DU 09 NOVEMBRE 2005 - 200 UM - 500 FCFA

Le Cmjd entérine toutes les conclusions de la Concertation

Acte I de la transition

Le Conseil militaire pour la justice et la démocratie - Cmjd- s'est réuni le mardi 8 novembre 2005 pour entériner les conclusions des journées de concertation tenues les 25, 26 et 27 octobre dernier. Ces journées ont fait suite au travail des commissions interministérielles, qui a duré deux mois. Le Conseil militaire a adopté dans leur intégralité tous les amendements et propositions retenus par consensus lors de ces journées.

Pour préparer la transition dans les conditions optimales assurant sa réussite, le Cmjd, les partis politiques et la société civile se sont engagés, dans un accord tacite, à chercher un consensus

autour duquel tout le monde peut se retrouver, au moins sur les grandes lignes de l'étape transitoire. A savoir un mode d'élection accepté et concerté, une commission acceptée et jugée indépendante par tous pour gérer les élections et une transparence totale dans la gestion des affaires publiques et politiques durant la période transitoire. Ce sont là, grossièrement, les termes de référence qui ont soutenu l'adoption des conclusions des journées de concertation par la plénière à la clôture des rencontres, par le gouvernement de transition ensuite, puis par le Cmjd.

Lors de sa réunion de ce mardi, le Cmjd a décidé d'adopter entièrement toutes les propositions qui ont été faites par les participants lors des journées de concertation. Le fait de prendre en considération toutes les propositions autour desquelles s'était

dégagé un consensus est déjà un gage important de la volonté politique du Conseil militaire d'appuyer la tendance vers une transition concertée et consensuelle, comme l'avait déclaré son président à l'ouverture et à la clôture de la concertation nationale. La question la plus urgente dans ce cadre est de mettre en place une commission électorale indépendante, qui devra être finalisée au cours de la semaine prochaine. L'ordonnance instituant cette commission a été promulguée ce mardi par le Cmjd. Selon le texte l'instituant, "la CENI est indépendante de toute tutelle administrative. Elle supervise, prépare, organise et accompagne les élections en amont et en aval", au niveau de toutes les opérations de vote. Elle est composée de quinze membres désignés par le président du Cmjd, qui en fait la proposition aux partis politiques et à

Suite en page 3

Le Cmjd entérine toutes les conclusions de la concertation

Suite de la Une

Acte I de la transition

la société civile. L'adoption de sa composition finale est concertée. Ses quinze membres, dont un président et un secrétaire général, sont dotés de privilèges. Elle est financièrement indépendante et est représentée sur toute l'étendue du territoire national. Elle a un représentant au niveau de chaque département et de chaque arrondissement qu'elle nomme, toujours suivant le procédé de concertations avec les partis politiques et la société civile.

Ses membres sont choisis sur la base de leur moralité, leur intégrité et leur neutralité dans le jeu politique.

Par ailleurs, le Cmjd aurait pris la

décision d'écourter la période de transition de 24 à 20 mois. Une décision qu'avait annoncée en précurseur le président du Conseil au cours d'une rencontre avec la chaîne qatarie Al Jezira, il y a une semaine. Le Conseil rendra officiel cette décision après en avoir concerté avec ses partenaires, partis politiques et société civile, auxquels elle sera annoncée dans les formes par les comités interministériels.

Première étape du processus de transition, la composition et la crédibilité des membres de la CENI ainsi que leur capacité à gérer les dossiers sensibles des listes électo-

rales, des découpages et des procédures de vote dans la transparence et la concertation, dans le cadre d'une scène politique éclatée et entièrement en recomposition, tous ces éléments seront déterminants pour la suite de la transition.

Espérons que les critères qui ont présidé au choix des membres du gouvernement, en terme de qualité et de capacité, ne prévaudront pas pour la CENI.

HINDOU MINT AÏNINA